

211C1402
FR0000032567-DIV62

1^{er} août 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SUPRA
(Euronext Paris)

Le 29 juillet 2011, les sociétés EDF Energies Nouvelles Réparties et Perceva Capital ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société Perceva Capital envisage de déposer sur les titres de la société SUPRA¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres SUPRA sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué des sociétés EDF Energies Nouvelles Réparties et Perceva Capital publié, le 29 juillet 2011.